

**Réunion du Bureau de la CLE**  
**Mardi 18 décembre 2007**  
**Compte-rendu**

Rappel de la composition du Bureau

- [Collège des élus \(10 membres titulaires\)](#)
- [Collège des usagers \(4 membres titulaires\)](#)
- [Collège des représentants de l'Etat \(4 membres titulaires\)](#)
- [Personnes présentes en appui technique](#)

Étaient présents :

Nom :	Fonction :	Organisme :
M. Régis REGUIGNE	Président de la CLE	Ville d'Olivet
M. Yves DUPONT	Vice-Président de la CLE	Ville d'Orléans
M. Yves CLEMENT	Conseiller général	Conseil Général du Loiret
M. Philippe MAGET	Adjoint au Maire	Ville de Saint-Denis-en-Val
Mme Nelly BONNEFOY	Directrice de la Direction Développement Durable et Promotion de la Santé	Ville d'Orléans
Mme Sandrine LEON	Chargée de mission	Ville d'Orléans
Mme Monique de BELMONT	Conseillère municipale	Ville d'Olivet
Mme Cléopâtre ROBINET	Chargée de mission SEMA	DIREN
M Cyrille RENARD	Président	APSL
M. Jean-Claude BENNERY	Directeur	ASRL
M. Stéphane THAUVIN	Garde rivière	ASRL
M. Jean ROY	Directeur adjoint	ASRL
M. Nicolas MEYER	Chef de la MISE	DDAF
M. Jean-Louis CHARLEUX	Conseiller Environnement	Chambre d'Agriculture
M. Benoît LAMBERT	Agriculteur	Chambre d'Agriculture
M. Daniel PIERRE	Chef de projet	Géo-Hyd
M. Hervé NOEL	Chargé de mission	Géo-Hyd
Mme Blandine BABUT	Animatrice de la CLE	AggLO

Étaient excusés :

Nom :	Fonction :	Organisme :
M. Hugues SAURY	Vice-président en charge de l'environnement	AggLO
M. Jean-Luc GOUBET	Chef de service	Agence de l'Eau Loire Bretagne

## SOMMAIRE

### **1 – Point d'information :**

- schéma d'alimentation en eau potable de l'agglomération orléanaise
- demande de curage par le SIBL

### **2 – Budget :**

- Echo du Val n°5
- présentation du budget 2007

### **3 – Restitution des premières conclusions de l'étude sur l'origine des matières en suspension dans les bassins du Loiret**

## ***1. Points d'information***

---

### *• Schéma d'alimentation en eau potable de l'agglomération orléanaise*

---

M.REGUIGNE informe les membres du Bureau de la CLE présents qu'une réunion a eu lieu à la Préfecture le 22 novembre au sujet de l'alimentation en eau potable de l'agglomération orléanaise. Le débat a porté principalement sur le raccordement éventuel des communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle et Ingré aux captages de la ville d'Orléans, celles-ci connaissant des problèmes de qualité de l'eau en termes de nitrates et de pesticides. M.DUPONT regrette que la Chambre d'Agriculture n'ait pas été conviée à cette réunion.

Conformément aux vœux exprimés en Bureau de la CLE le 4 septembre 2007, M.REGUIGNE précise qu'il a demandé au secrétaire général de la Préfecture un moratoire général sur les demandes d'augmentation des prélèvements sur les captages du Val. Or cette demande n'a pas été acceptée, le raccordement semblant être la solution la plus pertinente à court terme pour répondre aux problèmes de santé publique rencontrés par les deux communes. Toutefois, cette solution est provisoire, la durée de ces raccordements ne devant pas excéder 5 ans. D'autres solutions devront être étudiées à plus long terme. Une demande d'autorisation d'augmentation de la capacité de traitement a été formulée par la Ville d'Orléans.

M.RENARD s'interroge sur la position de la commune de La-Chapelle-Saint-Mesmin, M.REGUIGNE répond que le schéma d'alimentation en eau potable devra le préciser.

Par ailleurs, le secrétaire général est favorable à la conduite de l'étude hydrogéologique, dont il est question depuis plusieurs mois à la CLE, car elle permettra d'évaluer le volume de la ressource disponible et d'évaluer les impacts d'une augmentation des prélèvements. De plus, l'étude sur le schéma d'alimentation en eau potable devra être relancée. Les conclusions de ces études aideront alors au choix de la stratégie à adopter à plus long terme pour l'alimentation en eau potable de ces deux communes. M.MEYER précise que la CLE devra ensuite définir la gestion quantitative de la ressource en eau. Cette gestion quantitative pourra apparaître dans le règlement du SAGE qui s'imposera aux autres acteurs.

M.REGUIGNE précise que M.DUROX, maire d'Ingré, a indiqué que des investissements vont être nécessaires pour le raccordement et, qu'étant donné le fait que ceux-ci ne bénéficient d'aucune subvention de la part de l'Agence de l'Eau, il n'envisageait pas de réaliser d'autres travaux au-delà de 2012 pour un éventuel raccordement en forêt d'Orléans. Le raccordement à la ville d'Orléans deviendrait alors définitif. Cela signifierait que le raccordement serait aussi définitif pour Saint-Jean-de-la-Ruelle puisque le raccordement d'Ingré se ferait *via* celui de Saint-Jean-de-la-Ruelle.

Par ailleurs, M.REGUIGNE ajoute que le problème des nitrates figurait déjà dans l'atlas hydrogéologique de 1975, destiné aux élus locaux, le Préfet ayant à cette occasion demandé aux maires d'être vigilants.

M.MAGET s'interroge sur la validité des périmètres de protection des captages en cas d'augmentation des volumes prélevés. M.MEYER répond que malgré l'augmentation des prélèvements, le volume de 63 000 m<sup>3</sup>/jour ne sera pas dépassé, les périmètres restent donc conformes.

M.REGUIGNE souhaite que soient mis en place des périmètres de protection satellite, en particulier au niveau de Saint-Denis-de-l'Hôtel où se déversent ponctuellement des produits toxiques susceptibles de se retrouver dans les captages du Val. M.CHARLEUX rappelle que d'après les hydrogéologues l'instauration de périmètres satellites ne serait pas nécessaire, les périmètres de protection déjà mis en place au niveau des captages étant efficaces. M.REGUIGNE pense que la possibilité doit tout de même être envisagée.

Par ailleurs, il ajoute que lors du dernier comité de bassin, il a demandé au Préfet de classer la nappe sous le Val d'Orléans en nappe prioritaire pour l'eau potable. M.MEYER précise que le classement en zone de répartition des eaux est plus contraignant en cas de déséquilibres quantitatifs mais qu'il n'y a pas assez d'arguments pour le permettre. M.CHARLEUX exprime alors sa crainte d'évoluer vers une gestion quantitative lourde à mettre en place du même type que celle de la nappe de Beauce. Il ajoute que le moratoire est une source d'inquiétude pour la profession puisqu'il interdirait la création de nouveaux forages.

#### • *Demande de curage par le SIBL*

---

M.MEYER présente la demande du SIBL de curer différents sites sur l'Ousson et la Marmagne en raison de problèmes d'écoulement des eaux. En 2007, la Préfecture a autorisé et déclaré d'intérêt général le programme de travaux et d'entretien et de restauration des cours d'eau du SIBL. Celui-ci prévoit notamment quelques curages légers.

Trois sites sont concernés :

- site 1 : Ousson, en aval du rejet de la station d'épuration d'Ouvrouer-les-Champs. Le mauvais écoulement des eaux serait à l'origine de l'inondation de la station d'épuration en août 2007, il est ainsi envisagé un curage sur 200 m, les éléments curés devant être déposés sur les parcelles ;
- site 2 : curage de l'Ousson sur 300 m, en aval de l'étang de la Queuvre à Férolles ;
- site 3: sur 600 m de la Marmagne, dans la partie amont du Marchais de Boynes à Férolles et Ouvrouer-les-Champs.

L'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) a été consulté et a rendu un avis défavorable. En effet, le curage n'améliorerait pas l'écoulement des eaux, l'inondation de la station étant plutôt due à un problème de canalisation pour le premier site et les débits des

autres sites étant déjà régulés par certains ouvrages. D'après eux, ces curages auraient donc des effets défavorables sur le milieu sans pour autant répondre aux problèmes posés.

La MISE sollicite ce jour l'avis du Bureau de la CLE. D'après M.LAMBERT, les sites 1 et 2 doivent être curés car ils connaissent de réels problèmes d'écoulement des eaux. M.RENARD s'interroge sur l'utilité de telles opérations, notamment sur le site 1 si l'inondation de la STEP est due à une canalisation. M.MAGET précise qu'il s'agit de la solution la moins coûteuse et que la végétalisation se refera dans tous les cas. M.MEYER propose le faucardage localisé pour recréer le chenal d'écoulement des eaux et recréer ainsi la dynamique du cours d'eau. Il convient également de s'interroger sur l'utilité de certains barrages à l'amont (cf étude SOGREAH dont le SIBL est maître d'ouvrage). M.CHARLEUX répond que la suppression de barrages est coûteuse, de simples abaissements pourraient être envisagés, notamment pour éviter une déstabilisation des berges.

Le Bureau conclut qu'il n'est pas en mesure de donner un avis pour ce projet, M.RABOURDIN, président du SIBL, n'étant pas présent.

## **2. Budget**

### ***• Elaboration de l'Echo du Val n°5***

---

Un cinquième numéro de l'Echo du Val est en cours d'élaboration. Son thème principal est l'utilisation des produits phytosanitaires dans les collectivités et la tribune libre est consacrée à l'APSL. Le coût total de l'opération s'élève à 2 455.57 € TTC, répartis entre les droits d'utilisation de la charte graphique, l'élaboration du numéro, son impression et sa diffusion. Des subventions ont été demandées à l'Agence de l'Eau qui participerait à hauteur de 50% et à la Région pour 30%.

Le numéro devrait être diffusé début février.

### ***• Présentation du budget 2007***

---

Les dépenses et les recettes sont équilibrées et s'élèvent respectivement à 53 063.80 € et 53 750.40 € études non comprises. Les dépenses correspondent aux frais de personnel, aux autres frais de fonctionnement (matériel informatique, véhicule, reprographie,...) et à l'élaboration de l'Echo du Val. Les recettes sont constituées de la participation des communes, du SIBL, des subventions de l'Agence de l'Eau pour l'animation et pour l'Echo du Val et celles de la Région pour l'Echo du Val.

Le budget des études d'élaboration du SAGE (marché avec HYDRATEC) et de détermination de l'origine des matières en suspension (marché avec GEO-HYD) a été présenté séparément pour plus de clarté (les subventions et les dépenses ne sont pas toujours corrélées dans le temps). En effet, une première partie des subventions a été versée en 2006 ou 2007 et la seconde partie le sera à la fin des études, soit en 2008. Les deux études sont subventionnées à 100% par l'Agence de l'Eau, la Région et le Département. Le montant de l'étude d'élaboration du SAGE s'élève à 153 524.54 € TTC et celui sur les matières en suspension à 63 009.78 € TTC.

### ***3. Restitution des premières conclusions de l'étude sur l'origine des matières en suspension dans les bassins du Loiret***

---

L'étude a été réalisée à partir de trois approches.

L'envasement a été étudié à partir de transects de manière à établir un bilan de l'envasement entre 2003 et 2006. Le volume de sédiments a globalement augmenté mais préférentiellement dans certains bassins, en particulier en aval (les Tacreniers notamment).

Les flux de matières en suspension ont également été examinés en période de hautes eaux d'une part et en période de forte pluie d'autre part. En période de hautes eaux, l'essentiel des flux entrants viennent du Dhuy et environ la moitié des MES est expulsée vers la Loire. En période de forte pluie, les flux entrants ont majoritairement pour origine les bassins versants périurbains et ils ne sont pas expulsés d'où le phénomène de sédimentation.

Enfin, la physico-chimie des vases a été étudiée, à partir de carottes sédimentaires. Une diminution de l'hydraulicité a été mise en évidence, ayant pour effet une diminution de la granulométrie des sédiments.

La combinaison de l'ensemble des éléments mis en évidence à partir de ces approches a fait apparaître que contrairement à ce qui était avancé, les apports de matières en suspension venant du Dhuy sont inférieurs aux apports des bassins versants périurbains. Les apports karstiques issus des sources de l'Abîme et du Bouillon semblent négligeables.

M.THAUVIN approuve ces conclusions en précisant que depuis quelques années l'eau du Loiret est plus claire témoignant de certains efforts, particulièrement au niveau du Dhuy. M.CHARLEUX approuve : les berges sont mieux stabilisées du fait de la mise en place de bandes enherbées.

M.REGUIGNE conclut que l'étude met en évidence deux pistes d'action : l'une agissant en préventif sur le bassin du Dhuy et l'autre concernant la finalisation du schéma directeur des eaux pluviales qui devrait ainsi identifier les points noirs (notamment l'exutoire du Pont Cotelle). M.NOEL confirme que des rejets noirs ont été observés à cet endroit.

M.THAUVIN s'interroge sur la méthode employée pour quantifier les apports des bassins versants périurbains. M.NOEL indique que trois à cinq exutoires ont été mesurés et généralisés au bassin versant.

Concernant la différence de sédimentation entre l'amont et l'aval, M.REGUIGNE avance l'hypothèse que les MES ne se déposent plus en amont car les bassins n'en ont plus la capacité. M.RENARD fait remarquer que les chiffres des apports calculés et les chiffres d'envasement sont très différents. M.NOEL précise qu'il ne dispose pas de suffisamment de recul entre 2003 et 2006 pour estimer précisément l'envasement du Loiret. Certaines origines ont pu être sous-estimées, on peut également s'interroger sur le fait que les sources de l'Abîme et du Bouillon sont bien représentatives de l'ensemble des apports du karst,...

M.MAGET trouve la conclusion trop analytique, qu'elle ressemble davantage à un résumé. Il souhaiterait que la conclusion dirige vers des actions à mener pour limiter l'envasement du Loiret. M.PIERRE précise qu'il s'agit d'un document provisoire, le but de cette première version étant de faire approuver la méthodologie de manière ensuite à affiner les conclusions. Le rapport définitif sera remis début janvier.

Par ailleurs, le bureau d'études nous informe qu'une thèse va être prochainement menée, avec le concours du BRGM notamment, ayant pour objet l'aquifère du Val d'Orléans face au changement climatique. Différents volets seront étudiés dont un hydrologique prévoyant notamment un modèle piézométrique et l'étude des sources et des pertes. Ainsi, cette thèse pourrait apporter des informations utiles à l'étude hydrogéologique qui pourrait être menée dans le cadre du SAGE.

En fin de réunion, M.REGUIGNE annonce que le calendrier présenté lors de la séance plénière ne pourra être tenu. En effet, le bureau d'étude HYDRATEC a demandé un avenant de manière à programmer des réunions supplémentaires (le nombre de réunions prévu initialement dans le marché ayant été dépassé), ce qui a été refusé par la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire. Or tant que cet avenant ne sera pas signé, le bureau d'études stoppe son travail. Dans l'attente d'éléments supplémentaires, il n'est pas possible de définir avec précision un calendrier pour les travaux du SAGE en 2008.